



COMMUNE D'ANDRES

Conseil municipal du 03 mars 2026 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt- six, le 03 mars à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 24 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MOUCHON Claudine, RÉNIER Stéphane, TURPIN Allan, VANHAECKE Mathilde. (11/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : BLANQUART Frédéric (pouvoir à GLORIAN Christiane), HÉNAULT Ludivine (pouvoir à DUNE Nathalie), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à CADET Olivier), QUENETTE Palmire (pouvoir à MOUCHON Claudine), RÉNIER Antoine (pouvoir à RENIER Stéphane), REYNOUDT Marie (pouvoir à VANHAECKE Mathilde), VALENTIN Anthony (pouvoir à TURPIN Allan). (07/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : FONTAINE Joël (01/19)

Secrétaire de séance : BRIEZ Patrick

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025
- 5) Revalorisation de la participation communale pour la protection sociale volet « santé » des agents (délibération)
- 6) Accueil de 2 jeunes volontaires dans les services municipaux, dans le cadre du dispositif de service civique à partir du 02 mai 2026 (délibération)
- 7) Proposition de financement du stage de base du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA) pour une jeune bénévole de l'accueil de loisirs communal (délibération)
- 8) Demande de participation financière au titre de la DETR pour le remplacement de l'alarme de l'école « les sources bleues » (délibération)
- 9) Point sur les finances de la commune au 28 février 2026
- 10) Synthèse sur la situation financière de la CCPO
- 11) Communiqué du Maire
- 12) Questions diverses
- 13) Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2026

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

Délibération afférente : néant

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 14 avril 2025. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2025.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

Délibération afférente : néant

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 17 juin 2025. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025

Délibération afférente : néant

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 09 septembre 2025. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 09 septembre 2025.

4) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

Délibération afférente : néant

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 10 décembre 2025. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025.

5) Revalorisation de la participation communale pour la protection sociale volet « santé » des agents

Délibération afférente : DEL 01-2026

Monsieur le Maire explique que depuis 2012 la Commune verse une participation financière aux agents ainsi qu'à leurs ayants-droits dans le cadre de la prise en charge partielle des frais de mutuelle. Il rappelle qu'il s'agit là d'une obligation légale. Cette participation était jusqu'alors de 10 euros par personne mais une

revalorisation est imposée à compter du 1^{er} janvier 2026. Le montant devra désormais être au minimum de 15 euros par agent.

Monsieur le Maire précise que pour la Municipalité, très peu d'agents sont concernés par le versement de cette aide car certains agents sont affiliés directement à la protection sociale de leur conjoint qui dispose d'une mutuelle d'entreprise.

Monsieur le Maire propose de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2026 le montant de la participation communale pour la protection sociale volet « santé » en accordant la somme de 15 euros par agents et par personne du foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Accueil de 2 jeunes volontaires dans les services municipaux, dans le cadre du dispositif de service civique à partir du 02 mai 2026

Délibération afférente : DEL 02-2026

Monsieur le Maire explique actuellement deux jeunes personnes sont accueillies depuis le mois de septembre au sein de la Municipalité pour effectuer des missions de service civique. Leur rôle consiste principalement à seconder le personnel communal en charge de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire mais aussi de porter assistance à l'école notamment pour surveiller la sieste des enfants de la maternelle.

Monsieur le Maire expose que le recrutement de ces deux personnes était fixé pour une durée de 8 mois. De ce fait, leur mission se terminera le 30 avril 2026. Afin de palier à ce départ, il propose de délibérer afin de lui permettre de recruter deux nouvelles personnes, sous les mêmes conditions que précédemment. Il expose qu'il est nécessaire de prendre cette décision aujourd'hui afin de disposer du temps nécessaire pour effectuer les démarches administratives utiles et ainsi que le recrutement soit achevé afin de permettre un début de contrat au 02 mai 2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'une personne en mission de service civique perçoit une indemnité de 619.83 euros dont 114.85 euros de part contributive sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter deux personnes en mission de service civique à compter du 02 mai 2026.

A l'unanimité cette proposition est approuvée par le Conseil municipal.

7) Proposition de financement du stage de base du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour une jeune bénévole de l'accueil de loisirs communal

Délibération afférente : DEL 03-2026

Monsieur Le Maire explique que depuis le mois de juillet 2025, la jeune Faustine MANIER, âgée de 16 ans et résidant dans la commune, est bénévole auprès des animateurs de l'accueil de loisirs communal.

Dans un courrier adressé à la Municipalité, en date du 27 novembre 2025, cette personne demande à se faire financer la première partie de son BAFA, soit le stage de base.

Comme pour tous les autres bénévoles de l'accueil de loisirs auparavant, il est demandé à Faustine d'effectuer son stage en internat et d'également solliciter l'aide du Département du Pas-de-Calais pour un montant de 200 euros.

Monsieur le Maire précise que cette dépense sera à hauteur de 365 euros pour la commune et que la somme sera versée directement à la structure de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

8) Demande de participation financière au titre de la DETR pour le remplacement de l'alarme de l'école « les sources bleues »

Délibération afférente : DEL 04-2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'alarme incendie de l'école est en panne et non réparable. Il souligne que ce matériel est indispensable à la sécurité des élèves et du personnel en général qui travaillent dans l'établissement.

Monsieur le Maire ajoute que les nouvelles normes en matière de sécurité dans les écoles imposent également la mise en place d'un dispositif sonore en cas d'intrusion (alarme PPMS).

Monsieur le Maire souligne que ces installations, dont l'installation s'élève à 10 499.02 euros HT, peuvent être subventionnées à hauteur de 25 % par les services de l'État au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR), soit pour un montant de 2 625.00 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant en HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT
Remplacement de l'alarme incendie	2 675.95 €	D.E.T.R	2 625.00 €
Installation de l'alarme PPMS	3 230.44 €	Fonds propres	7 874.02 €
Installation transmetteur GSM	4 592.63 €		
TOTAL	10 499.02 €	TOTAL	10 499.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR (exercice 2026) auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais, dans le cadre du remplacement de l'alarme incendie et anti-intrusion à l'école « les sources bleues ».

9) Point sur les finances de la commune au 28 février 2026

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui présente en anticiper le compte de résultat de l'année 2025, concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

COMPTE DE RESULTAT 2025 DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses	Réalisé 2025	COMMENTAIRES
011-Charges à caractère général	361 344,36	Consommables (cantine, energies, ..) ; entretien réparations (voiries et bâtiments..) ; assurances ;
012-Charges de personnel et frais assimilés	408 906,05	
014- Atténuation de produits	753,00	Dégrèvements de taxes foncières
023-Virement à la section d'investissement	-	
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	327,46	Dotations aux amortissements
65-Autres charges de gestion courante	126 857,87	Indemnités élus 44 k€ ; service incendie 52 k€ ; subventions (CCAS et Associations 26 k€)
66-Charges financières	38 441,03	Intérêts des emprunts
67-Charges exceptionnelles	30,00	
042-68-Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	-	
Total des dépenses de fonctionnement	936 659,77	

Les recettes	Réalisé 2025	
013-Atténuations de charges	87 922,60	Remboursements rému du personnel (abs maladies ; contrats aidés)
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services	49 905,45	Recettes de cantine, garderie, centre aéré
73-Impôts et taxes	42 915,00	Fonds de compensation versés par l'Etat
731-Impôts directs	572 807,51	Impôts locaux directs 581 k€ ; taxes sur l'électricité 48 k€ (regul sur 2023/2024 pour 23 k€)
74-Dotations, subventions et participations	438 045,96	Essentiellement des dotations de l'Etat ; baisse du FCTVA sur 2025
75-Autres produits de gestion courante	145 453,70	Recettes de loc de la SDF et du presbytère / en 2025, vers du solde de l'assurance pour la SDF 124 K€
77-Produits exceptionnels	268,07	
78- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 090,18	
Total des recettes de fonctionnement	1 338 408,47	

Excédents antérieurs : 387 902,88

Excédents de l'année : 401 748,70 Excédent avec des recettes exceptionnelles (ass SDF 124 k€ et FDE 23 k€) / 255 k€ hors except

Excédent cumulé au 31/12 : 789 651,58

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		
Dépenses	Réalisé fin Décembre	COMMENTAIRES REALISE
040-Opérations d'ordre de transfert entre section		
041-Opérations patrimoniales	20 920,35	Don Chapelle, Chapiteaux,
16-Emprunts et dettes assimilés	100 609,24	Remboursement des emprunts
20-Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	35 154,60	Schéma directeur des eaux pluviales
204-Subventions d'équipement versées	33 217,80	Enfouissement du réseau électrique SDF
2113-Terrain aménagé autres que voirie	849,00	parcours POINCOMME
2116-Cimetière	28 764,00	cimetière
21318- Autres bâtiments publics	42 441,16	Levées réserves Périscolaire (7k€), salle d'arts (34 k€)
21318- Autres bâtiments publics	43 885,27	renovation énergétique école + mairie
21318- Autres bâtiments publics	659 696,44	Salle des fêtes
2151 - Réseaux de voirie	111 465,60	RAR 9 k€ + 350 k€ pour la rue Lannoy et autres
2158-Autres installations	14 817,06	Chariots + Extincteurs + défibrillateur + adoucisseur SDF ; Sono Mairie
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	8 435,62	passage de la fibre
2184-mobilier	20 147,00	mobilier sdf
2188-Autres immobilisations corporelles	29 791,05	14 k€ vaisselle sdf + 11 k€ déco Noël + 4 k€ tables ping-pong
21-Immobilisations corporelles	960 292,20	
23-Immobilisations en cours	0,00	
TOTAL DEPENSES	1 150 194,19	RAR 409 806,42 € (Etudes 39 k€ ; Terrain 65 k€ ; R Lannoye 295 k€ ; SDS 10 k€)
	0,00	
Les recettes	Réalisé fin Décembre	
002- Excédent d'investissement capitalisé	695 565,99	
021-Virement de la section d'exploitation (recettes)		
024-Produits de cessions d'immo	0,00	
040-Opérations d'ordre de transfert entre section	327,46	
041-Opération patrimoniales	20 920,35	
10-Dotations, fonds divers et réserves	310 544,96	FCTVA pour 158 k€ et 150 k€ de transfert du budget de fonctionnement
13- Subventions d'investissements	399 592,82	dont 363 k€ pour la salle des fêtes
45-Opérations pour compte de tiers	49 827,36	Remb travaux réalisés et payés pour le compte de la FDE (rue des Ecoles)
TOTAL RECETTES	1 476 778,94	

326 584,75 solde fin décembre

Le conseil municipal prend acte des chiffres présentés.

10) Synthèse sur la situation financière de la CCPO

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET, en sa qualité d'élu communautaire, afin d'exposer synthétiquement la situation financière de la Communauté de Communes Pays d'Opale au terme de ce mandat.

Monsieur Oliver CADET présente un tableau comportant les dépenses imputées à la section de fonctionnement pour les trois dernières années. Ce tableau démontre l'état déficitaire des finances intercommunales si elles ne reposaient pas sur la perception de recettes exceptionnelles.

CCPO Réalisé section fonctionnement 2023 / 2024 / 2025

	2023	2024	2025	
Total dépenses de fonctionnement	9 107 700,10	9 945 325,88	9 800 229,59	une baisse de 200 k€ des dépenses à caractère général sur 2025 (-18%)
Total recettes de fonctionnement	9 195 483,06	9 183 579,26	10 102 959,80	
Résultat brut de l'année	87 782,96	761 746,62	302 730,21	303 k€ de résultat sur 2025 avec 587 k€ de recettes exceptionnelles
Dépenses transfert charges (amort)	- 286 017,20	- 394 092,20	- 434 378,46	
Remboursements des emprunts	197 825,64	200 436,03	203 112,97	
Dépenses réelles (totales-amort+emprunts)	9 019 508,54	9 751 669,71	9 568 964,10	
Recettes opérations d'ordres	- 79 309,34	- 67 392,34	- 126 794,77	
Recettes réelles (totales - transferts)	9 116 173,72	9 116 186,92	9 976 165,03	
Résultat net de l'année	96 665,18	635 482,79	407 200,93	407 k€ de résultat net sur 2025 avec 587 k€ de recettes exceptionnelles 180 k€ de déficit hors recettes exceptionnelles

Excédent cumulé	2 353 997,89	1 592 251,27	1 894 981,48
-----------------	--------------	--------------	--------------

Ratio dépenses/recettes	2024	2025	
ANDRES	85,7	77,1	77,1 avec les 154 k€ de recettes except (remb ass + FDE)
		87,1	hors recettes exceptionnelles
CCPO	107,0	95,8	95,8 avec 587 k€ de recettes exceptionnelles
		102,0	sans les recettes except
Ce ratio nous permet de connaître notre capacité d'autofinancement et donc d'investissements			
La CCPO lorsqu'elle perçoit 100 € de recettes, elle en dépense 107 € en 2024 et 102 € en 2025.			

11) Communiqué du Maire

Monsieur Le Maire donne lecture du discours qu'il a préparé à l'occasion de ce dernier Conseil municipal :

« Chers élus,

Avant de lever cette séance, permettez-moi de prendre quelques minutes.

Cette séance de conseil municipal marque la fin d'un mandat.

Un mandat qui n'aura épargné personne.

La commune a traversé deux épreuves de taille, les inondations de 2023 et l'incendie de notre salle des fêtes.

Sans oublier le décès de Pauline, notre agent municipal, événement qui a fortement affecté les agents et élus.

Et dernièrement, un administré qui a tragiquement perdu la vie à cause des suites des inondations.

En parallèle, la municipalité a dû redoubler d'efforts pour rebondir et tracer un avenir et ne surtout pas sombrer dans le fatalisme.

Il est bon de le rappeler, derrière les décisions administratives, il y a toujours de l'humain.

Derrière les chiffres, il y a des familles, des visages, des histoires.

Toutes ces épreuves auraient pu nous diviser notre communauté, mais au contraire elles nous ont rendus plus forts.

Je veux remercier nos agents qui ont su s'adapter au changement de fonctionnement de la municipalité et aux nouveaux besoins de la municipalité, toujours dans le seul souci répondre aux attentes de nos administrés.

Je veux remercier l'ensemble des élus — majorité qui m'a toujours soutenu et accompagné dans les décisions que nous avons dû prendre

Je remercie également les élus de l'opposition. Nous n'avons pas toujours été d'accord. C'est normal.

Mais chacun, à sa manière, a contribué à la vie démocratique de notre commune.

Plus particulièrement, je veux également saluer Madame Glorian pour ses dix-huit années au sein de ce conseil municipal.

Même si nos façons de faire et penser sont différentes, vos dix-huit années d'engagement méritent le respect. Merci pour la commune.

Au cours de ce mandat, notre commune a réalisé un véritable bond en avant.

2,3 millions d'euros de subventions ont été obtenus.

Des projets structurants ont vu le jour.

Et ce soir, nous vous annonçons un excédent de 1 million d'euros pour l'exercice 2025.

Un excédent, sans augmentation du taux d'imposition communal.

Dans un contexte national et territorial contraint, c'est un signal fort.

Cela signifie que nous avons investi. Que nous avons traversé des crises.

Et que nous avons tenu une gestion rigoureuse, sans alourdir la charge fiscale communale de nos administrés.

Je sais combien le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure.

Nous avons fait le choix clair de ne pas "taper" davantage dans le portefeuille des habitants.

Mais je dois aussi dire la vérité avec transparence. Même si la commune n'augmente pas ses taux, une hausse pourrait intervenir via la communauté de communes afin de résorber son déficit. Ce ne sera pas notre décision. Ce ne sera pas notre volonté. Mais nos habitants en subiront malgré tout les conséquences, sans aucun bénéfice réel pour notre commune. C'est aussi cela, la responsabilité : dire les choses avec clarté.

Durant ce mandat, nous avons parfois dû hausser le ton avec certaines institutions pour faire valoir les droits de notre commune. Nous l'avons toujours fait avec fermeté et honnêteté.

Aujourd'hui, notre commune est respectée et suivie par le Conseil Départemental, par le Conseil régional, par l'État, par l'institution intercommunale des Wateringues, par le SIRA... et cela sans appui particulier d'un élu du territoire.

Cette crédibilité, la municipalité l'a construite par le travail, par la constance, par la détermination, mais surtout et avant tout par respect à notre devoir de représenter au mieux les intérêts de notre population.

Cependant, je déplore certaines démarches menées dans le dos de la municipalité auprès du président de la CCPO. À mes yeux, cela n'a pas été dans le sens de la défense des intérêts communaux.

Mais je ne souhaite retenir ni les tensions, ni les divergences. La politique locale peut parfois être rude. Mais ce qui doit toujours nous guider, c'est l'intérêt supérieur de la commune.

Pour les élections municipales du 15 mars 2026, seule la liste que je mène est présentée. Cela pourrait sembler confortable. Or, je n'y vois qu'une responsabilité immense.

Rien n'est jamais acquis.

Ni la confiance des habitants.

Ni l'équilibre financier.

Ni le respect institutionnel.

Donc, il la mission sera toujours importante et intense, et nous nous efforcerons d'être au rendez-vous.

Mon seul intérêt, depuis le premier jour, est celui de la commune.

Il n'a jamais changé. Il ne changera pas.

Si les habitants nous renouvellent leur confiance, nous continuerons avec la même énergie, la même rigueur, et la même humilité.

Servir sa commune n'est pas un privilège.

C'est un engagement.

Et c'est un honneur.

Merci à chacun d'entre vous pour ces années de travail.

Et je le dis, pour les élus qui ne seront plus élus, la municipalité restera à votre écoute et elle continuera à placer notre commune au-dessus de tout.

Je vous remercie. »

12) Questions diverses

Monsieur Guy CANELLE, demande de vérifier l'écoulement du tuyau de la plate rivière.
Demande la réinstallation des panneaux de la plate rivière.

13) Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2026

Délibération afférente : néant

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 03 mars 2026.
Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2026.

Clôture de la séance à 19h50 .